



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE-ALSACE.FR



Conseil d'Agglomération 07 novembre 2022

DOSSIER PRESSE | 07 novembre 2022

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCAULT
Attachée de Presse m2A

06 45 86 16 47
orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr

Sommaire

#FINANCES

Le Rapport d'orientations budgétaires 2023 de m2A :
une gestion maîtrisée à renforcer 03

#ECONOMIE

Territoire zéro chômeur de longue durée :
une démarche locale activement soutenue par m2A 07

HABITAT ET LOGEMENT

La politique d'intervention de m2A
en faveur des copropriétés plus incitative et partenariale 09

#ATTRACTIVITE

Le salon Be 4.0 des 29 et 30 novembre 2022 :
Symbole de l'attractivité économique du territoire 13

#FINANCES

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 de m2A : une gestion maîtrisée à renforcer



Dans les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires, détaillant la situation financière de l'Agglomération, la structure et la gestion de la dette, et celle de la masse salariale, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés. Pour Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le rapport détaille les points suivants :

1. Une situation affectée par la crise sanitaire mais qui reste saine à fin 2021

Les ratios financiers de m2A restent encore exposés à la crise sanitaire avec **une épargne brute qui se redresse à 17,7 M€** sous l'effet d'une dynamique fiscale positive.

Le taux d'épargne brute est de 11,2% (contre 10,9% en 2020), et reste donc supérieur au taux d'alerte de 7%, mais inférieur à la moyenne de la strate.

Les recettes de fonctionnement sont supérieures à la moyenne de la strate avec des recettes tarifaires de l'ordre de 9% (alors que la moyenne est plutôt de 3%), notamment du fait des dotations d'Etat corrélées à la crise sanitaire.

m2A ayant une compétence forte en matière de services aux habitants, la situation l'a conduite à des dépenses de fonctionnement par habitant supérieures de 50% à la moyenne, bien que très contenues (+ 0,8% / an en moyenne entre 2018 et 2021).



2. La dette et la capacité de désendettement stabilisées

Avec un taux d'endettement de 86% des recettes réelles de fonctionnement (RRF), m2A se situe en dessous de la moyenne de la strate (95% des RRF).

L'encours de dette du budget principal est en retrait de -4,3 M€ avec 136,2 M€.

La capacité de désendettement consolidée est en amélioration avec 8,1 années, bénéficiant du rebond de l'épargne et d'un moindre recours à l'emprunt. L'encours de dette consolidé atteint 277,2 M€, en recul de -14M€ par rapport à l'année précédente.

En 2022, deux emprunts ont été réalisés sur le budget principal pour un montant de 5,5 M€ avec des taux fixes de +0,65% et +0,73%. Sur le budget annexe du chauffage urbain, un emprunt de 1 M€ a été souscrit au taux fixe de 0,95%. Sur le budget des transports urbains, l'encours de dette est anticipé en baisse de -9,4 M€ en 2022.

3. Des dépenses de personnel fortement impactées par les mesures nationales

Premier poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité, la masse salariale représente 31% du budget.

Les effectifs sont globalement stables depuis 2018.

L'évolution 2022 est marquée par la revalorisation du point d'indice en juillet de +3,5% (2,4 M€ en année pleine) et une anticipation pour 2023 de +2,5%.



Le dispositif de mutualisation avec la Ville de Mulhouse prévoit une refacturation annuelle des frais de mutualisation par m2A de quelques 471 agents selon une clé de répartition actualisée chaque année (51,01% pour la Ville de Mulhouse et 48,99% pour m2A en 2021).

4. Un résultat 2022 fortement impacté par l'inflation et la hausse du point d'indice

L'épargne brute prévisionnelle 2022 de l'Agglomération devrait être touchée à hauteur de -1,5 à -3 M€ alors que notre capacité de désendettement s'accroît (8,5 ans).

La contribution du budget principal au budget annexe des transports devrait être ajustée de +1 à + 2M€ par rapport à 2021.

m2A ne bénéficiera pas en 2022 du dispositif de soutien des collectivités par l'Etat face aux surcharges (« filet de sécurité »), la dégradation des ratios n'atteignant pas les seuils d'éligibilité.

5. Un environnement budgétaire contraint et incertain pour les années à venir

Des contraintes inédites réduisent les marges de manœuvre budgétaires :

- **Les recettes** de m2A se voient impactées par la perte de pouvoir fiscal avec la suppression de la Taxe d'Habitation et la division par deux du foncier bâti des entreprises industrielles.
La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) va par ailleurs disparaître en 2023 avec un lissage sur 2 ans (il est prévu une compensation par une part de TVA).
- **Les dépenses** de m2A sont marquées par :
 - la hausse de l'inflation (+7% sur les achats de fournitures et les projets d'investissements)
 - la hausse du point d'indice
 - le rebond des taux d'intérêt (3% à fin septembre contre 0,33 % fin 2020).

Par ailleurs, la flambée des coûts de l'énergie se traduit par un probable doublement des dépenses en matière énergétique pour m2A (+ 5 à 6 M€).



Le Pacte de confiance du Projet de Loi Finances (PLF) 2023 entraîne l'encadrement de l'évolution des RRF à un rythme inférieur à l'inflation de 0,5 point, sous peine de sanction sur les dotations d'Etat.

- **Les objectifs de m2A en matière de gestion financière** visent à contenir au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement et de préserver un niveau d'épargne brute de 7% minimum des recettes de fonctionnement. Cela permettra de se prémunir d'une éventuelle contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

En 2023, sur le budget « Transports », le versement mobilités, principale recette de fonctionnement, devrait retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire.

Les recettes provenant de la tarification, bien qu'en hausse sensible, restent encore en retrait par rapport à 2019.

Le budget 2023 du chauffage urbain doit intégrer l'explosion du coût de l'énergie et les conséquences qui en découlent en matière de tarifs.



L'année 2023 marquera le démarrage de la régie communautaire de l'eau avec un budget qui avoisinera 50 à 52 M€ en fonctionnement et 21 à 23 M€ en investissement.

6. Les projections budgétaires 2022-2027

- **Dépenses de fonctionnement**

La prospective financière repose sur des projections d'évolution de dépenses de fonctionnement contenues à +1,5 à +2,5% /an à périmètre constant.

Cela suppose une très forte maîtrise de l'évolution des moyens des services (+1%), hors énergie, ainsi qu'un examen approfondi de la pertinence et du montant des soutiens alloués à nos partenaires (+1,5% maximum).

La contribution au budget des transports sera ajustée en fonction de l'équilibre de celui-ci, qui est lui aussi fortement dépendant de la hausse du coût des énergies.

Au niveau du budget du chauffage urbain, une vigilance particulière sera mise en œuvre pour fixer au plus juste les tarifs.

La mise en œuvre de la compétence eau se fera sur la base de ratios financiers solides à fin 2021.

- **Recettes de fonctionnement**

La prospective financière permet d'envisager une dynamique moyenne de +2,5% par an des recettes de fonctionnement avec une évolution forfaitaire des bases fiscales et des impôts économiques liée à l'inflation.

Une sollicitation renforcée des financements extérieurs sur les dispositifs existants doit être mise en œuvre.

- **Investissements**

Le niveau d'investissement attendu pour la période 2022 -2027 est de 246 M€.



7. Les préconisations pour un budget 2023 ambitieux

La construction budgétaire 2023 vise à dégager une épargne complémentaire pour préserver les fondamentaux budgétaires et les 4 ambitions du projet de territoire de l'Agglomération : « Vision 2030 ».

L'explosion des coûts de l'énergie, ainsi que la progression des frais financiers et de la masse salariale, limitent les capacités d'épargne et donc d'investissement.

Or, le niveau d'investissement traduit l'ambition du Projet de Territoire et participe au soutien du tissu économique, et doit de ce fait être maintenu.

Afin de préserver ses capacités de financement et mener à bien ses projets, m2A devra rechercher une épargne brute complémentaire de 4 à 6 M€ par an ; et ce, dès 2023.

En synthèse, la feuille de route de l'élaboration du budget 2023 de m2A s'appuie sur :

- une **vigilance accrue du niveau de dépenses de fonctionnement** des services et des **subventionnements accordés** ;
- la mise en œuvre d'un **plan de sobriété énergétique** ;
- la poursuite des efforts déjà engagés en matière de **maîtrise de la masse salariale** ;
- un **phasage des projets d'investissement** en adéquation avec notre autofinancement ;
- une **démarche partenariale accrue** en vue de l'optimisation des financements extérieurs ;
- l'examen d'un éventuel ajustement de la fiscalité.

#ECONOMIE

Territoire Zéro Chômeur de longue durée : une démarche locale activement soutenue par m2A



Dans la droite ligne de sa feuille de route économique #ADN Business, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) apporte son soutien à la commune de Wittenheim en intégrant le Comité local pour l'emploi (CLE) dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » engagée par la commune.

Un dispositif national pour un objectif de zéro chômeur longue durée

Créé par la loi du 29 février 2016 et renouvelé par la loi du 14 décembre 2020, le dispositif "**Territoires zéro chômeur de longue durée**" est expérimenté dans plusieurs territoires pour embaucher des personnes privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins six mois au sein de ces territoires.

C'est un outil supplémentaire à la main des territoires pour apporter **une réponse concrète aux personnes les plus éloignées de l'emploi**, en leur proposant un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs et actrices du territoire : habitants, entreprises, institutions, notamment par des entreprises de l'économie sociale et solidaire dites **entreprises à but d'emploi (EBE)**, pour des **activités non couvertes par le secteur privé** des bassins d'emploi concernés : recyclerie, épiceries, garages solidaires...



La loi du 14 décembre 2020 prolonge le dispositif pour 5 ans et l'ouvre à 50 territoires supplémentaires. En octobre 2022, 39 territoires étaient ainsi habilités.

La commune de Wittenheim souhaite y souscrire et complète à cet effet son dossier de candidature.

Une candidature locale soutenue par m2A

La commune de Wittenheim porte la conviction selon laquelle la privation durable d'emploi n'est pas une fatalité et s'engage volontairement pour faire de l'emploi un droit en créant autant de nouveaux emplois utiles au territoire que nécessaires pour faire en sorte qu'aucun citoyen n'en soit privé.



En mobilisant tout un territoire et ses acteurs locaux (associations, entreprises, collectivités, service public de l'emploi, citoyens, structures de l'insertion par l'activité économique...), dans une démarche de co-construction partenariale bien connue de m2A, la commune de Wittenheim a obtenu leur consensus autour de ce projet.

Ainsi, cette initiative territoriale se concrétise par la création :

- d'un **Comité local pour l'emploi** (CLE) qui pilote le droit d'obtenir un emploi sur son territoire ;
- puis d'**Entreprises à but d'emploi** (EBE) chargées de produire les emplois dits "supplémentaires" qui manquent sur le territoire pour supprimer la privation d'emploi.

Le Comité local pour l'emploi est chargé de piloter l'expérimentation dans le territoire de Wittenheim, d'en suivre le déploiement et de collecter toutes les données nécessaires pour assurer le suivi et établir le bilan de l'expérimentation.

A ce titre, il est notamment chargé de :

- coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation ;
- établir un état de la situation socio-économique du territoire en termes de privation d'emploi et d'activités économiques existantes ;
- informer et accueillir l'ensemble des personnes privées durablement d'emploi volontaires ;
- organiser, avec Pôle emploi et les acteurs du territoire, les modalités d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi participant à l'expérimentation ;
- recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits, adaptées aux compétences des personnes privées durablement d'emploi participant à l'expérimentation, non concurrentes des activités économiques existantes et ne se substituant pas aux emplois privés ou publics déjà présents sur le territoire ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation et de ses résultats.

Le Comité local pour l'emploi est composé, pour le territoire de l'expérimentation, de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements parties prenantes à l'expérimentation.

C'est donc en parfaite cohérence avec sa politique publique en matière économique et d'attractivité, dans le respect de ses valeurs de solidarité et de proximité, que Mulhouse Alsace Agglomération s'inscrit dans cette démarche en intégrant le Comité local pour l'emploi et en désignant deux élus pour l'y représenter :

- Rachel BAECHTEL, Vice-Présidente en charge de l'économie de proximité, de la stratégie de l'emploi et de l'insertion est désignée titulaire.
- Laurent RICHE, Vice-Président en charge de l'attractivité du territoire et du développement économique, est désigné suppléant.

#HABITAT ET LOGEMENT

La politique d'intervention de m2A en faveur des copropriétés plus incitative et partenariale



Au niveau national comme local, la question des copropriétés fragiles et dégradées est un enjeu d'envergure. En effet, si des travaux importants sont nécessaires, notamment pour les immeubles construits entre les années 1950 et 1980, les nouveaux propriétaires aux revenus modestes sont le plus souvent dans l'impossibilité de prendre en charge lesdits travaux. Pour y faire face, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est dotée d'une politique publique d'implication qu'elle veut de plus en plus incitative pour les copropriétés en difficulté sur son territoire, avec le soutien des communes de résidence, répondant ainsi à son ambition d'un territoire solidaire au service de tous ses habitants.

Des dispositifs aboutis de veille et de programmation

Pour traiter la question des copropriétés en difficulté localement, m2A a mis en place plusieurs dispositifs à l'échelle de son territoire pour mieux les accompagner :

- **le dispositif de « Veille et d'observation des copropriétés » (VOC)**
Il a été déployé dès 2015 pour 3 ans et a permis l'observation de **54 copropriétés** sur les communes d'Illzach, Kingersheim, Mulhouse et Riedisheim.
- **le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)**
Dispositif national porté localement par le Département de 2014 à 2017, le POPAC est un dispositif qui permet :
 - d'accompagner les copropriétés pour éviter l'accentuation de leurs difficultés (résorption des dettes avant qu'elles ne deviennent trop importantes, ; intervention sur la gouvernance de la copropriété afin que les décisions nécessaires au redressement puissent être prises) ;
 - de moduler l'intervention publique avant l'engagement d'un dispositif opérationnel ;
 - de consolider le redressement des copropriétés à l'issue d'un programme d'intervention.

Grâce au POPAC local, **7 copropriétés** de m2A ont été accompagnées sur les communes de Didenheim, Illzach, Mulhouse et Wittenheim.

Des travaux ont ainsi été réalisés sur 243 logements en copropriété à Didenheim et Illzach et les interventions se poursuivent sur celles de Mulhouse et Wittenheim.

- **le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux, Louer Mieux »**,

Le PIG est un dispositif national visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, sous l'impulsion politique de la collectivité territoriale et sur la base d'une contractualisation avec l'État et l'Anah (Agence nationale de l'habitat). Il correspond le plus souvent à une déclinaison « Habitat » d'une problématique technique spécifique.



En l'occurrence, dans le cadre du programme local « Habiter Mieux Louer Mieux », m2A apporte une prime complémentaire aux aides de l'Anah selon le type de dossier : pour des travaux permettant de remédier à l'insalubrité de leur logement, pour des travaux de rénovation thermique et pour des travaux d'adaptation du logement à une situation de handicap ou de vieillissement.

Ce **dispositif d'aide aux travaux porté par m2A** permet notamment d'accompagner la **rénovation énergétique de 400 logements par an** en copropriétés fragiles.

- **l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2018 par m2A**

Cette étude menée sur le territoire de m2A a permis d'identifier **13 copropriétés fragiles** sur les communes d'Illzach, Mulhouse et Wittenheim, pour lesquelles un diagnostic complet a été réalisé afin de définir :

- **les actions opérationnelles à mener** de l'aide à l'ingénierie à l'aide aux travaux ;
- **via les dispositifs disponibles en fonction du niveau de dégradation, du plus faible au plus important.**



1. POPAC pour les copropriétés fragiles
2. OPAH CD (opérations programmées d'amélioration de l'habitat – copropriétés dégradées) pour les copropriétés dégradées
3. Plan de sauvegarde pour les copropriétés dégradées
4. Etat de carence
5. Appropriation publique

S'agissant des 13 copropriétés visées par l'étude, les opérations retenues sont :

Copropriétés	Dispositifs	Actions
Illzach - Fleurs Mulhouse - Bel Air Mulhouse - Pfastatt 1 Mulhouse - Gunsbach	POPAC	Aide à l'ingénierie
Mulhouse - Tour de l'Europe		
Illzach - Construire Mulhouse - Dunkerque Saint Malo Mulhouse - Le Murat	OPAH CD	Aide à l'ingénierie Aide aux travaux
Mulhouse - Coteaux : Peupliers Camus Mulhouse - Coteaux : Eugène Delacroix Mulhouse - Diamant Noir	Plans de sauvegarde	Aide à l'ingénierie Aide aux travaux
Wittenheim - Forêt 1 et 2		

Le soutien global de m2A précisé en matière de plans de sauvegarde

Par délibération du Conseil d'Agglomération des 21 septembre 2020, 14 décembre 2020 et 28 mars 2022, l'intervention de m2A en faveur des copropriétés fragiles et dégradées avait été validée selon le premier niveau suivant :

- **1 poste de chargé de mission « Copropriétés » m2A** pour accompagner les communes (aide à l'ingénierie)
- **pour les copropriétés fragiles : 2 POPAC sous maîtrise d'ouvrage de m2A** (aide à l'ingénierie)
 - Illzach – Fleurs ; Mulhouse - Bel Air ; Mulhouse - Pfastatt 1 ; Mulhouse – Gunsbach.
 - Mulhouse - Tour de l'Europe.
- **pour les copropriétés dégradées sous OPAH CD :**
 - **Travaux : soutien financier de 10% du montant HT (hors taxe) des travaux** pour permettre d'atteindre l'effet levier sur les aides de l'Anah.
- **pour les copropriétés dégradées sous plans de sauvegarde :**
 - 5 copropriétés concernées :
 - Mulhouse - Coteaux : Peupliers Camus
 - Mulhouse - Coteaux : Eugène Delacroix
 - Mulhouse - Diamant Noir
 - Wittenheim - Forêt 1
 - Wittenheim - Forêt 2.
 - **Travaux d'urgence : soutien financier à hauteur de 10% du montant HT des travaux d'urgence uniquement, plafonné à 100 000 € par copropriété.**
 - **Autres travaux :** pas de positionnement sur le soutien financier, faute d'identification du reste des travaux à réaliser sur ces copropriétés en plans de sauvegarde.

Un soutien financier affirmé et renforcé

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 7 novembre 2022, m2A affirme son **soutien financier en matière de travaux pour ces 5 copropriétés (574 logements) en plans de sauvegarde**, suite à l'identification des travaux à réaliser (hors urgence) :

- **Autres travaux : soutien financier de 5% du montant HT des travaux, plafonné à 100 000 € par copropriété**, pour permettre d'atteindre l'effet levier sur les aides de l'Anah.
- **Besoin supplémentaire : 250 000 €** (environ 435€ par logement).

Ces évolutions financières proposées s'inscrivent dans le respect du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de m2A qui prévoit un volume global d'aides de 1,1 M€ (dont 200 K€ ont déjà été attribués).

Une intervention plus incitative et partenariale

Cette proposition de m2A vient entériner la nécessité d'un partenariat avec les communes maître d'ouvrage pour une participation identique.

En effet, en matière de soutien à l'habitat, de nombreuses aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) sont disponibles, mais ne sont mobilisables le plus souvent que sous réserve de cofinancements publics.

C'est ce que l'on appelle **l'effet levier du soutien des collectivités sur les aides de l'Anah**.

Avec des subventions complémentaires et réductions d'impôts ainsi accessibles et cumulables, les copropriétés sont davantage en mesure d'agir, de réaliser les travaux, et ainsi d'améliorer leur cadre de vie et celui de la collectivité.

La participation de m2A, pour être efficiente, est donc conditionnée à la participation à même hauteur de la collectivité maître d'ouvrage.

Ce qui permet d'envisager les **taux de financement publics prévisionnels** suivants :

	Plan de sauvegarde	OPAH CD
Anah – droit commun	50%	35%
m2A	5%	10%
Commune	5%	10%
Anah – effet levier	10%	20%
Total	70% Soit 30% de reste à charge pour la copropriété	75% Soit 25% de reste à charge pour la copropriété

La qualité de vie sur le territoire de m2A passe par la qualité du logement. Une grande partie de l'habitat du territoire ayant été construit après-guerre, la rénovation thermique des bâtiments et le renouvellement urbain constituent des enjeux majeurs pour l'agglomération.

Cette dimension, également portée dans son ambition de nouvelle donne environnementale, écologique et énergétique est d'autant plus importante face aux récentes fluctuations du prix de l'énergie qui tendent à accentuer la précarité énergétique des habitants.

Favoriser la rénovation des copropriétés est donc essentielle.

#ATTRACTIVITE

Le salon Be 4.0 des 29 et 30 novembre 2022 : symbole de l'attractivité économique du territoire



Au regard de l'importance de son secteur industriel, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a choisi de faire de la transformation du tissu industriel du Sud Alsace vers l'Industrie du Futur un enjeu prioritaire de sa stratégie de développement économique et d'innovation. Il s'agit pour elle de créer les conditions d'un environnement favorable à l'investissement pour ses entreprises et à la création d'emplois. C'est pourquoi m2A soutient depuis 2017, avec la Région Grand Est, l'organisation du salon tri-national « BE 4.0 Industries du Futur » à Mulhouse.

L'Industrie du futur, un objectif stratégique pour m2A

Dans le cadre de sa stratégie économique et attractivité #ADN Business, m2A soutient ses filières stratégiques : industrielle, supplychain, numérique, agroalimentaire... Celles-ci doivent réussir :



- leur transition énergétique et environnementale → **Industrie décarbonée et soutenable.**
- les défis de la digitalisation/automatisation → **Industrie du futur**

Labellisé « **Territoire d'Industrie Sud Alsace** » en 2018, m2A accompagne les industriels dans ses défis en développant une offre de services adaptés et fédérant toutes les compétences : recherche, formation, entrepreneuriat, attractivité... se déclinant en deux offres d'accompagnement spécifiques :



- « **Blue Industries Sud Alsace** » : l'offre d'accompagnement des entreprises pour leur transition énergétique et environnementale
- « **Campus industrie 4.0** » : l'offre d'accompagnement des entreprises vers l'Industrie du futur.



Dans le cadre de sa stratégie Industrie du Futur « Campus Industrie 4.0 », m2A soutient fortement la transformation de son tissu industriel en mobilisant tout son écosystème (recherche, formation, innovation, business) et en développant des actions y concourant.

C'est ainsi qu'elle soutient depuis 2017 la société Parc des Expositions dans la construction et le développement du salon Be 4.0, événement de rassemblement de la communauté industrielle régionale, nationale et internationale sur les technologies et services de l'industrie du futur.

Le salon Be 4.0, une réponse aux enjeux stratégiques de l'Industrie du futur

Le salon Be 4.0 Industries du Futur répond à une ambition partagée de la Région Grand Est et de m2A d'en faire un évènement tri-national pérenne aux côtés de deux Salons majeurs que sont Global Industrie (Paris et Lyon).

Ce **salon Be 4.0 Industries du Futur** répond à plusieurs enjeux :

- **permettre les relations d'affaires** entre des offreurs de solutions (entreprises, académiques, centres de transferts de technologies, centres de formations) et les utilisatrices (petites et moyennes entreprises PME, entreprises de taille intermédiaires ETI industrielles, artisanales et agricoles), en mettant en valeur les « offreurs de solutions » académiques, entreprises et en accélérant la commercialisation de leurs produits/services ;
- **sensibiliser massivement aux enjeux de l'Industrie du Futur** en offrant aux entreprises industrielles un accès privilégié aux solutions pour leur transformation ;
- **construire un écosystème « Industrie du Futur » sur le territoire.**

Né en 2015 chez PSA (aujourd'hui Stellantis), monté en puissance en 2016, le salon est désormais porté et développé par le Parc des Expositions, société anonyme d'économie mixte locale dont m2A est l'actionnaire majoritaire.



m2A, en direct ou au travers de Campus Industrie 4.0 et du réseau REISA, contribue fortement à l'organisation du salon aux côtés de la Région Grand Est, de Grand E-Nov et des acteurs de l'écosystème régional (AIF aide individuelle à la formation, Universités, Pôles de compétitivité, Centre de transferts de technologie, Incubateurs...).

Elle soutient la commercialisation du salon et son animation avec l'organisation de conférences qualitatives et très attendues.

Ce salon est devenu un vecteur d'attractivité européenne et de développement du tourisme d'affaires pour Mulhouse Alsace Agglomération en accueillant pendant deux jours des visiteurs et exposants venant du monde entier : Suisse, Allemagne, Italie, Belgique, Etats-Unis...

En témoignage d'ailleurs les chiffres de fréquentation en 2021 :

- **280 exposants et 4 000 visiteurs !**

Ces chiffres confirment l'intérêt économique du salon Be 4.0 pour les entreprises, l'attrait de son positionnement tri-national et la compétence du Parc des Expositions de Mulhouse.

Une édition 2022 innovante, fortement soutenue par m2A

La prochaine édition du salon Be 4.0 Industries du futur se déroulera les 29 et 30 novembre 2022.

Celle-ci constituera un moment d'échanges, de travail et de coopérations économiques.

Elle confortera le positionnement international du salon avec la présence pour la deuxième année consécutive de la Wallonie et d'un pavillon américain aux côtés de nos partenaires historiques allemands et suisses.

Le salon disposera également d'une offre digitale, complémentaire à la version physique. Elle permettra de renforcer la présence étrangère, de prolonger les animations après le Salon.

Au regard de l'intérêt économique général de ce salon, m2A renouvelle son soutien financier par l'attribution d'une subvention à la société Parc des Expositions à hauteur de celle de 2021, soit : 120 000 € au titre de 2022.

PARC EXPO.fr
MULHOUSE

Le budget global prévisionnel du Salon est estimé à 1 121 500 €, avec les contributions suivantes :

- **m2A : 209 000 € dont 120 000 € de subvention et 89 000 € de prise en charge de location du Parc Expo,**
- Région Grand Est : 171 000 €
- Partenariats privés sous la forme de vente de services et de prestations : 712 000 €.

